



Mairie de LONNY

## Informations Communales Juillet 2023

### **Brocante 2023**

La brocante annuelle se déroulera le **dimanche 24 septembre 2023 de 6h à 18h**, rue du Moulin et rue des Cannes.

Les personnes souhaitant exposer devant leur habitation sont prioritaires jusqu'au **31 août 2023**. Au delà de cette date, les emplacements non retenus seront attribués à d'autres personnes.

Vous pouvez réserver auprès de la mairie au 03.24.54.90.53. (répondeur).

Le prix est fixé à 2 € le mètre, par multiple de 3 mètres (3, 6, 9, etc.).

Pour une parfaite organisation, nous organisons **le mercredi 12 juillet à 19h**, salle des tabuts, une réunion préparatoire. Nous aurons besoin de nombreux bénévoles, si vous souhaitez en faire partie n'hésitez pas à venir.

### **Contrôle de vitesse :**

Il est rappelé que la circulation des véhicules à moteur est limitée à 30 km/h dans les rues du villages à l'exception des routes départementales n°8043 (route nationale), n°978 (rue de Laon) et n°40 (route de Renwez et de St Marcel) limitées à 50 km/h. Il est malheureux de constater que lors des contrôles certaines personnes verbalisés sont originaires du village. Nous demandons que chacun prenne conscience des dangers qu'il procure en ne respectant pas les limitations.

Le radar de la route nationale va prochainement être changé. A cette occasion il sera remplacé par un radar nouvelle génération capable de contrôler la vitesse dans les 2 sens de circulation.

### **Fermeture de la garderie péri-scolaire de Lonny :**

L'arrêt de certains contrats aidés par l'État a obligé le Syndicat Intercommunale Rurale pour l'Accueil de l'Enfant (SIRAE) à appliquer une forte hausse de ses tarifs d'accueil. Afin de continuer à rendre le service péri-scolaire tout en maintenant des tarifs pour les parents dans la moyenne de ceux pratiqués par les autres collectivités, nous avons étudié avec l'aide de l'association Familles Rurales différents scénarios d'évolution du syndicat, notamment la réduction des lieux d'accueil et l'arrêt de certains services durant les vacances. Au regard de l'effondrement de la fréquentation de la garderie de Lonny (de 1 à 3 enfants par jour) et du coût salarial de la personne dédiée, le maintien de ce service ne se justifie plus et le comité syndical en a décidé la fermeture (les représentants de la commune ont voté contre).

Nous serons bien sûr vigilant sur la continuité du service rendu pour l'accueil péri-scolaire des enfants du village dans les écoles de Sormonne, Harcy ou Renwez et sur le coût final facturé à la commune qui devra être maîtrisé.

Des dossiers d'inscriptions péri-scolaires 2023-2024 sont disponibles en mairie.

TSVP→

### **Revenu étudiant communautaire :**

Notre communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardennes » a reconduit le revenu étudiant communautaire en faveur des titulaires du baccalauréat, inscrits en formation supérieure. Le montant maximum du REC est fixé à 450 € annuel sous conditions (ressources, charges de l'étudiant). **Les barèmes du revenu brut global vont jusqu'à 46 000 €** afin de répondre favorablement à plus d'étudiants.

Les bénéficiaires du REC devront participer à une ou plusieurs actions citoyennes proposées, organisées et contrôlées par la mairie.

Les dossiers sont à retirer en mairie et doivent y être retournés pour **le vendredi 6 octobre, dernier délai.**

### **Recensement citoyen :**

Chaque français(e) âgé(e) de 16 ans a l'obligation se faire recenser auprès de la mairie de son domicile dans les **3 mois** qui suivent son anniversaire.

Si c'est votre cas, vous devez vous rendre à la mairie avec une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et le livret de famille de vos parents.

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

### **Fermeture estivale de la Mairie :**

Le secrétariat de mairie sera fermé le 12 juillet et du 16 au 18 août.

### **Opération « tranquillité vacances » :**

Comme chaque année, vous avez la possibilité de signaler à la brigade de gendarmerie de Renwez, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

=>N'hésitez pas à consulter notre site internet <https://lonny.fr/> pour être informés des dernières actualités.

Le Maire,



Mickaël LECLÈRE